Normaliennes et catholiques (1850-1950)

Les Ecoles normales des institutrices au Québec et en Valais

par Danièle Périsset Bagnoud

INTRODUCTION

Les recherches que nous avons menées à propos de la formation des instituteurs et des institutrices du Valais pour les XIX^e et XX^e siècles nous ont réservé quelques surprises, notamment à propos de la proximité constatée entre la formation des institutrices organisée au Québec et celle que met sur pied, sur l'autre rive de l'Atlantique, au cœur de l'Europe, le Valais¹.

Effectivement, bien davantage que l'histoire des Ecoles normales de France ou que celle des différentes Ecoles normales de Suisse² (mis à part celle du canton de Fribourg, dont la structure sociale et religieuse est très proche de celle du Valais), les travaux québécois de Thérèse Hamel³, de Nadia Fahmy-Eid et Micheline Dumont⁴ ou encore de Jeannette Létourneau⁵ ont été à la source de comparaisons fécondes. Pourtant, peu de facteurs rendent *a priori* probable une telle proximité: un océan sépare les continents américain et européen. Les autorités valaisannes

- 1 Ce texte reprend une communication présentée dans le cadre de la 12^{ème} Conférence biennale de l'Association canadienne d'histoire de l'éducation (Québec, 24 - 27 octobre 2002).
- Voir la bibliographie sur les Ecoles normales francophones de Suisse et d'ailleurs proposée dans Périsset Bagnoup 2003.
- 3 HAMEL 1993, pp. 147-170; HAMEL 1995.
- FAHMY-EID, DUMONT 1983; DUMONT, FAHMY-EID 1986.
- 5 LÉTOURNEAU 1981.

ne quittent guère leurs montagnes, tout occupées à d'interminables querelles politiques indigènes. Les idées circulent peu dans ce Vieux Pays auquel les politiciens assignent une mission traditionnelle. Au Québec, pendant la période qui nous occupe, la communauté francophone vit repliée sur elle-même, coupée des relations avec ses origines à la suite de la conquête anglaise.

La lecture comparative des travaux québécois et valaisans a permis la mise en perspective de la formation des institutrices de langue française de ces deux entités territoriales spécifiques entre 1850 et 1950. Notre contribution souhaite illustrer et analyser certaines



Sœurs de la présentation de Marie, Monnoir, 1853 (James Duncan, artiste 1806-1881, aquarelle tirée de l'album Viger-Duncan, costumes des communautés religieuses de femmes au Canada, 1854, bibliothèque de la ville de Montréal, Québec, et reproduite sur la couverture du livre de Sœur Isabelle Bouchard, p.m., Une Savoyarde française et canadienne, Mère Saint-Maurice, d'après la Correspondance, Aubenas, 1992).

convergences relatives à ces Ecoles normales que relie, à un niveau suprarégional, l'importance donnée par les gouvernements respectifs à la religion catholique.

LES RELATIONS ETAT-EGLISE, QUÉBEC ET VALAIS

Pour le Québec, Fahmy-Eid et Laurin-Frenette⁶, Fahmy-Eid et Thivierge⁷, Hamel⁸ et Létourneau⁹, notamment, ont commenté la collaboration intime entre politique séculière et politique religieuse dans le domaine de l'éducation.

En Valais, la rivalité entre Eglise et Etat, entre libéraux et conservateurs, fait rage pendant la première moitié du XIXe siècle¹⁰. Pourtant, il serait faux de croire que l'Etat est, à quelque moment que ce soit, areligieux. Au contraire: le catholicisme est érigé en identité locale absolue par les élus régionaux en opposition avec le protestantisme de la majorité des cantons suisses¹¹. L'histoire de la formation des instituteurs et des institutrices valaisans montre à quel point l'idéologie catholique dirige le pays, quel que soit le gouvernement au pouvoir. En Valais, la répartition des tâches entre Eglise et Etat sied aux pouvoirs respectifs. Leurs luttes ne concernent pas les Ecoles normales ni ne bouleversent la vie du petit peuple: que le gouvernement soit plus ou moins ultramontain, la domination sous laquelle la population est maintenue est celle de l'ordre social (évidemment catholique) de la Providence que les élites au pouvoir, libérales ou conservatrices, ne sont pas prêtes à abandonner. La question, finalement, n'est pas de savoir qui détient le pouvoir absolu. Sont en question la cohabitation de deux pouvoirs aux intérêts distincts qui s'exerce sur le même terrain, soit le peuple fort du pouvoir politique que la démocratie lui confère (d'où l'importance de son éducation), ainsi que les modalités de répartition entre tâches séculières et spirituelles. Chaque pouvoir va entreprendre ce qui est nécessaire afin de développer son emprise en s'appuyant sur l'autre, d'une manière finalement si intimement mêlée qu'il devient difficile de ne pas confondre pouvoirs civils et religieux.

- 6 FAHMY-EID, LAURIN-FRENETTE 1983.
- 7 FAHMY-EID, THIVIERGE 1983.
- 8 HAMEL 1995.
- 9 LÉTOURNEAU 1981.
- 10 GVSH 1979;
- PÉRISSET BAGNOUD 2003. 11 PÉRISSET BAGNOUD 1999.

Dès lors, il est intéressant d'analyser les textes pontificaux qui, aux XIX^e et XX^e siècles, permettent aux gouvernements catholiques d'asseoir une ligne de conduite en matière d'éducation et d'induire, malgré la distance géographique, un apparentement certain entre les sociétés québécoises et valaisannes. Les encycliques sociales¹² éditées successivement par quatre Papes, l'une précisant la précédente doctrine dans un souci constant de diriger les comportements chrétiens traditionnels, offrent le matériau de cette analyse.

Les encycliques sociales de l'Eglise catholique de 1891 à 1961: récurrences idéologiques

Dans ces textes, l'Eglise se préoccupe évidemment de la concurrence que lui opposent socialisme et libéralisme, deux visions du monde coupables, à ses yeux, d'indifférence, voire de scepticisme, face au domaine religieux. Pour la papauté, la libre concurrence, le déterminisme des lois de l'offre et de la demande, le prolétariat et les masses ouvrières, la classe syndicale et le marxisme s'opposent au droit de l'Eglise, à la dignité de l'homme et à la noblesse du travail, au juste salaire, à la solidarité agissante et à la responsabilité de l'Etat dans l'économie de marché. Certes, le souci n'est pas totalement nouveau et d'autres textes avaient, auparavant, dès Pie IX, abordé la question de l'action sociale de l'Eglise. Les textes relevés ici, selon leur exégète, ont cette mission et cette vertu de récapituler, sur le plan de la doctrine, les vérités les plus fondamentales, et, sur le plan de l'action sociale et de la pastorale, les directives les plus urgentes et les plus opportunes. 13 Il est vrai que, au cours du XIX^e siècle, le développement économique et l'intensification des communications ouvrent au peuple les portes de la modernité et remet en cause la prééminence morale de l'Eglise sur toute organisation humaine puisque, selon Le Bouëdec, la modernité est caractérisée notamment par le fait que

la société est pluraliste et sécularisée: y coexistent diverses options philosophiques,

spirituelles, éthiques [...]. La modernité a pour caractéristique de croire qu'elle invente le monde, que toutes les questions sont neuves; ce qui a pour conséquence de rendre illégitime toute référence à la tradition philosophique et religieuse [...]. La liberté de choix individuel est la plus haute valeur; il y a prééminence de l'individu sur la communauté, de l'autonomie du moi sur le bien commun. 14

A travers le temps, les chefs de l'Eglise conservent leur conception stable du rôle de la famille, de l'éducation et de leur importance dans la nation. Les valeurs défendues peuvent se décrire ainsi: des mœurs pures, des familles fondées sur des bases d'ordre et moralité, de pratique de la religion et de respect de la justice, de restauration des mœurs chrétiennes (déclaré en 1891) et de salut chrétien traduit par

l'effusion de charité [...] qui résume tout l'Evangile et qui, toujours prête à se dévouer au soulagement du prochain, est un antidote très assuré contre l'arrogance du siècle et l'amour immodéré de soi-même. 15

La place de la femme au foyer est toujours affirmée et permet à l'Eglise de revendiquer en 1931 des salaires ouvriers permettant « aux pères de famille [...] de faire face aux charges normales du ménage». ¹⁶ L'éducation chrétienne, dont sont chargés les parents par délégation de l'Eglise, « Mère et Educatrice de tous les peuples », ¹⁷ s'oppose à l'endoctrinement socialiste qui

s'attache avant tout à mettre son empreinte sur les esprits et les mœurs; ce sont tout particulièrement les enfants que dès le jeune âge il attire à lui sous couleur d'amitié pour les entraîner à sa suite, mais il s'adresse à la masse entière des hommes, pour arriver enfin à former l'homme « socialiste », qui puisse modeler la société selon ses principes. 18

L'évolution de la société industrielle rend la question de l'éducation des filles, futures mères de famille sur lesquelles repose l'éducation des nouvelles générations, de plus en plus aiguë. La tradition étant battue en brèche, il revient aux autorités du pays de maintenir, sinon de

¹² Rerum novarum de Léon XII en 1891; Quadragesimo Anno de Pie XI en 1931; La question sociale aujourd'hui, discours de Pie XII prononcé en 1941 pour la commémoration du 50eme anniversaire de l'Encyclique Rerum novarum et enfin l'Encyclique Mater et Magister de Jean XXIII publiée en 1961. Pour ces quatre textes et leur commentaire, voir Encycliques 1962.

¹³ ENCYCLIQUES 1962, p. 9.

¹⁴ LE BOUËDEC 1998.

^{15 «}Rerum Novarum», in ENCYCLIQUES 1962, p. 126.

^{16 «} Quadragesimo Anno », in Encycliques 1962, p. 163.

¹⁷ Ibidem, p. 243.

¹⁸ Ibidem. p. 184.

restaurer, l'autorité morale et religieuse, notamment par le biais de l'éducation du peuple. Les internats de formation d'institutrices, cadres d'une idéologie normative, longtemps demeurés les seules voies de formation possibles pour les jeunes filles, joueront ce rôle, en proposant, ainsi que précisé dans *Quadragesimo Anno*¹⁹: « une sûre discipline morale, fortement maintenue par l'autorité sociale, *[pouvant]* corriger ou même prévenir ces défaillances ».

FEMME, MÈRE DE FAMILLE ET ÉDUCATRICE: UN RÔLE POLITIQUE

L'instruction des filles: la délégation d'une mission d'Etat aux congrégations catholiques

La conception de l'Eglise catholique sur cette question a donc profondément imprimé l'éducation donnée au jeunes filles²⁰, afin qu'elles respectent et fassent respecter à leurs enfants « le plan de la Providence ».²¹

Il faut leur inculquer une foi vive, afin qu'ils aient le courage d'accepter peines et sacrifices dans l'accomplissement d'une mission aussi noble, souvent aussi ardue, que celle de collaborer avec Dieu dans la transmission de la vie et l'éducation des enfants. Pour cette éducation, aucune institution ne dispose d'autant de moyens efficaces que l'Eglise, qui, pour ce motif, a le droit d'exercer sa mission en toute liberté.²²

La position catholique à ce sujet, du XIX^e siècle jusque dans ces propos tenus en 1961, démontre la persistance du projet de société catholique, alors même que la société civile est en train de changer et de s'affranchir de la morale cléricale. Les gouvernements en place ne peuvent pourtant prendre le risque de voir les futures mères de famille s'éloigner de la moralité chrétienne. L'éducation qui leur est donnée est là pour leur faire atteindre le sublime féminin que les tentations de la société moderne pourraient leur faire repousser. Il est peu de métiers, sinon ceux des soins et de l'éducation, que les femmes sont autorisées à embrasser hors de leurs

foyers, d'où l'importance des instituts de formation pour les jeunes filles, instituts dont la vocation première est de former d'exemplaires mères de famille, et l'importance de confier cette éducation aux congrégations religieuses qui disposent des moyens « efficaces » d'éducation chrétienne.

Un dispositif éducatif coercitif

Les souvenirs de la vie de pensionnaire d'Adeline, relatés par Dumont et Fahmy-Eid²³ pourraient se confondre avec les nombreux souvenirs d'internat des normaliennes valaisannes recueillis²⁴, tant les dispositifs d'éducation coïncident et s'appuient sur les usages conventuels. La doctrine sociale de l'Eglise catholique, opérationnalisée dans les internats pour jeunes filles (Ecole normale en Valais), ignore les frontières politiques pour unir ses ouailles dans une communauté idéologique univoque. Chrétiennes avant d'être pédagogues lorsqu'elles le devenaient effectivement, les jeunes filles du XIXe siècle et du premier XX^e étaient éduquées de manière à tenir leur rang, c'est-à-dire à occuper la place qui leur était concédée, dans un « juste milieu », en « parfait accord avec l'autorité religieuse » et « respectueusement soumises » à l'autorité scolaire. Leur mission première: développer l'intelligence et le cœur des élèves, leur morale; l'instruction y est ensuite subordonnée²⁵. Les normaliennes valaisannes étudient la dignité

de la fonction d'institutrice, une mission, et non une profession ordinaire, dont les intérêts leur sont «confiés par Dieu, la Société et la Patrie». Vocation, modestie, prudence, politesse, amour de la retraite et de l'étude, piété et mœurs irréprochables, bonté et affection, exactitude et zèle sont les vertus attendues au premier chef. L'éducation intellectuelle intervient ensuite: intelligence, cœur et volonté en sont les moteurs. L'instruction ménagère et les soins aux enfants font partie des programmes d'étude. Les citations que propose Ferretti²⁶ lorsqu'elle analyse le discours sur l'éducation des filles ressemblent, quasiment mot pour mot, aux exhortations des politiciens valaisans au début du XX^e siècle: l'éducation des filles doit avoir un

- **19** *Ibidem*, p. 190.
- 20 La place accordée aux femmes et à leur instruction par les sociétés occidentales du XIXe siècle est bien connue pour avoir été commentée par diverses recherches nationales et internationales, en particulier dans le secteur francophone, par ceux de Mayeur 1979, COMPÈRE 1995. Au Québec, se référer à FAHMY-EID. DUMONT 1983. DUMONT. FAHMY-EID 1986, HAMEL 1993, HAMEL 1995. Pour le Valais, signalons la série d'articles publiés par Auft-Zwissig 1987-1992. Voir aussi le catalogue de l'exposition ethnographique TERRES DE FEMMES 1989. Nous avons nous-même abordé cette problématique dans notre thèse de doctorat, voir PERISSET BAGNOUD 2003.
- 21 « Mater et Magister », in Encycliques 1962, p. 369.
- 22 Ibidem, p. 367.
- 23 DUMONT, FAHMY-EID 1986.

 Pour la description des dispositifs éducatifs, nous nous sommes référée, pour le Québec, à FAHMY-EID, DUMONT 1983, HAMEL 1995, LÉTOURNEAU 1981.
- 24 Pour le Valais, nous nous référons aux archives du Couvent des Ursulines, Sion (Carton II, dossier 1, programmes et règlements 1909-1926) ainsi qu'à PERISSET BAGNOUD 2003 et aux transcriptions des nombreux entretiens que nous avons réalisés avec des normaliennes ayant fréquenté l'Ecole normale entre 1909 et 1996 (archives privées).
- 25 HAMEL 1995.
- 26 FERRETTI 1986

caractère pratique et les préparer à accomplir chrétiennement leur rôle familial et social. La moralité, la dignité et l'abnégation de la vie de l'institutrice sont vécues au quotidien par les normaliennes. Levées aux aurores, elles voient leur vie réglée par un horaire strict qui alterne prière et étude, dans un cadre de silence rigoureux. Des règlements régissent tous les actes quotidiens, des relations entre normaliennes, entre normaliennes et autres gens de la maison, entre normaliennes et visiteurs. On ne rentre pas chez soi pendant l'année scolaire, sinon à de rares et exceptionnelles

occasions. Les sorties sont strictement régle-

mentées; une sœur douairière accompagne les

élèves devant se rendre par nécessité hors des murs de l'école; la censure conditionne les envois et la réception des messages et colis privés.

L'hygiène reste sommaire, la pudeur est extrême: en Valais comme au Québec, les jeunes filles du XIX^e et du début du XX^e sont censées se revêtir d'un drap pour ne point être confrontées à leur nudité lors du bain hebdomadaire. Dumont²⁷ relève que « dans plusieurs pensionnats, une couventine de 1950 fait sa toilette comme celle de 1850 », dans un broc émaillé anachronique, en soulevant son habit pour ne pas dévoiler son corps devant ses camarades. Il en était de même en Valais.

27 DUMONT 1986.



Réunion des anciennes élèves, 29 juin 1919, à l'occasion de l'installation des Ursulines de Sion à la Direction de l'école (Archives du couvent des Ursulines, Sion)

L'habillement obéit aux règles catholiques de la bienséance; les cols sont serrés sous le cou, les manches longues, les jupes dépassent le genou, les coiffures sont discrètes. Une femme honnête s'habille comme une moniale. Il est vrai que, pour le clergé, la femme d'avant la civilisation chrétienne, n'était

qu'un jouet aux mains des hommes avides de plaisir, un être inférieur. La femme chrétienne s'est anoblie. [...] C'est par sa tenue digne, sa vie honnête que la femme chrétienne s'efforce d'attirer l'attention. Comme la pureté et la beauté d'une âme transparaissent dans les yeux et se reflètent sur le visage, il suffit de regarder bien haut la femme chrétienne pour deviner sa beauté. Et maintenant, toi, jeune fille moderne, tu obliges à faire baisser les yeux pour qu'on admire tes jambes!²⁸

Les amitiés particulières, entendons par là l'amitié de deux amies, sont interdites; les seules activités parascolaires tolérées le sont dans le cadre religieux, notamment, des Enfants de Marie que le ruban bleu distingue. Puis, dans les années 1930-1950, d'autres formules d'action catholique, plus sensibles aux préoccupations sociales, apparaissent, obéissant toujours à l'injonction pontificale de sacerdoce apostolique²⁹.

- 28 Bulletin paroissial du Val d'Anniviers, juin 1946. Cité dans Terres de FEMMES 1989, p. 77.
- 29 « Quadragesimo Anno », in Encycliques 1962, p. 197.



A la cuisine, vers 1928 (Archives du couvent des Ursulines, Sion)

Dumont³⁰ relève que, entre 1900 et 1950, trois générations de femmes auront pu vivre selon le même horaire, dans une stabilité inexplicable en regard des grandes mutations structurelles qui ont transformé la société québécoise en général et le système d'éducation en particulier: « Si la société québécoise se modernise, le mode de vie des pensionnats reste égal à lui-même ». Il en est ainsi en Valais où la transformation de l'internat s'est faite en douceur, invisiblement, chaque liberté gagnée par les normaliennes faisant l'effet d'une immense victoire. C'est que, si la société civile, « le monde » comme disent les religieuses, vit au rythme rapide des transformations induites par la modernité, les internats et écoles normales catholiques vivent, pour leur part, au rythme mesuré de la société catholique traditionnelle qui retient tant que faire se peut les mutations risquant de bouleverser son organisation conférée par le droit divin.

Le mandat éducatif donné aux congrégations enseignantes féminines va permettre aux Etats de mettre en œuvre un projet éducatif, d'en récolter les bénéfices sociaux et financiers tout en s'appuyant sur la « vocation » des religieuses dont le rôle dans l'histoire des femmes reste encore à mettre en lumière.

LE RÔLE DES CONGRÉGATIONS ENSEIGNANTES FÉMININES

Le droit divin et la vocation feront, effectivement, dans le domaine de l'éducation, le bonheur des pouvoirs civils. Hamel³¹ cite Mgr Ross et la définition qu'il donne de la vocation: La vocation est l'appel de Dieu. Qu'il y ait des vocations d'éducatrices, on peut l'établir par le raisonnement suivant: quand une œuvre est voulue par Dieu, sa Providence prépare des personnes auxquelles elle donne les aptitudes requises pour cette œuvre. [...] Etre éducateur n'est donc pas un métier, c'est une mission divine.

La définition vaut également pour le Valais. Forts de ce précepte généreux, les Etats vont s'appuyer sur les congrégations enseignantes féminines pour développer à bon compte une éducation sur mesure en terre rurale catholique.

L'histoire des congrégations enseignantes féminines est à ce propos significative, ainsi l'exemple des Ursulines, nées de la Réforme catholique et de leur fondatrice, Angèle de Merci qui fut la première à soustraire sa congrégation, en 1535, aux obligations de la clôture pour se consacrer à l'assistance et à l'enseignement. C'est dire, dans ce contexte peu favorable à la présence des femmes sur la place publique, l'ingéniosité et la volonté dont ont dû faire preuve les religieuses afin de faire leur place, parfois en dépit des ordres reçus par l'autorité ecclésiastique, évidemment masculine. Les religieuses ont bien, dans le cadre de leur idéologie, fait avancer la cause féminine au-delà de ce que l'expérience des couventines a imprimé dans la mémoire collective. Par leur «vocation » enseignante ou soignante, elles ont pu imposer une présence féminine hors de l'enceinte du foyer et ouvert la porte de l'instruction aux jeunes filles. Dans les régions les plus traditionnelles, réfractaires à toute évolution de l'ordre social, elles ont pu imposer leurs services en raison de leur état religieux (dans la partie germanophone du Valais notamment, où elles ont ouvert les premières écoles pour les filles dans la deuxième moitié du XIXe siècle). Elles ont permis à de jeunes institutrices laïques d'être tolérées lorsqu'elles n'ont plus pu être présentes partout. Dans leur rôle de directrices d'Ecole normale, elles ont négocié avec les dirigeants ecclésiastiques et politiques et sont parvenues à leur fin bien avant toute idée d'égalité: Malouin³² montre l'ingéniosité qu'ont déployées les religieuses montréalaises pour ouvrir des Ecoles normales dans leur ville en dépit de l'opposition de l'Evêque. En Valais, l'histoire des Ursulines de Sion dans le cadre de l'Ecole normale démontre qu'elles aussi, sous des aspects de respectueuse soumission à leur hiérarchie, bâtissent malgré leur précarité financière ce que l'Etat leur refuse³³. En outre, à partir de 1945, les directrices de l'Ecole normale des institutrices signent de leur main,

³⁰ DUMONT 1986, p. 15.

³¹ HAMEL 1995, p. 307.

³² MALOUIN 1993, pp. 141–146.

³³ PÉRISSET BAGNOUD 2003.

aux côtés du Chef du Département de l'instruction publique, la plus haute autorité cantonale dans le domaine, les conventions liant leur établissement de formation à l'Etat, alors que les femmes suisses ne recevront le droit de vote qu'en 1971.

Enfin, prenant au mot leur «vocation», telle que nous en avons donné une définition plus haut, les gouvernements québécois et valaisans ont pu réaliser de réelles économies et lésiner sur les moyens mis à la disposition de la formation des institutrices. Létourneau³⁴ montre comment les congrégations enseignantes féminines devaient construire et s'engager à entretenir les bâtiments nécessaires et les terrains

adjacents; en Valais, au début du XXe siècle, l'État publiait un appel d'offre afin de choisir quelle congrégation offrirait les conditions matérielles et morales les plus à même de diriger, quasi bénévolement, l'éducation des normaliennes. Le contrat décrit par Létourneau³⁵ pour l'établissement d'une nouvelle Ecole normale n'est guère différent de ce qui s'est passé en Valais à période équivalente. Les difficultés financières rencontrées par ces congrégations féminines, et auxquelles elles ont fait face, la différence des subventions accordées par les Etats québécois ou valaisan selon que l'Ecole forme les jeunes gens ou les jeunes filles, ainsi que leur détermination à déve-

- **34** LÉTOURNEAU 1981, p. 99.
- 35 Ibidem, p. 9.



Une leçon en plein air, vers 1928 (Archives du couvent des Ursulines, Sion)

lopper l'instruction pour les filles des milieux moins favorisés, comme l'étaient alors les milieux ruraux, alors que les Etats se soucient d'instruire les jeunes gens, forcent le respect (voir Hamel³⁶ pour le Québec, Périsset Bagnoud³⁷ pour le Valais).

Paradoxalement, le temps clos de la formation qu'ont reçues les normaliennes et autres couventines a aussi été un temps de l'émancipation des femmes. Elles y ont acquis de l'instruction, certes dans un but de reproduction sociale³⁸, mais elles l'ont fait fructifier; elles y ont acquis le droit de travailler hors de leur foyer, dans un domaine circonscrit (l'enseignement aux petits enfants et celui réservé aux jeunes filles) qu'elles ont su agrandir au fil de l'évolution des structures sociales et des mentalités. Dans sa contribution de 1993, Hamel³⁹ se demande si les religieuses n'auraient pas conduit leur propre Révolution tranquille si on leur en avait laissé le temps. Elle s'interroge aussi sur le déficit de cadres féminins constaté dans l'instruction publique après la mise à l'écart des congrégations, les directions d'institutions qu'elles ont dû abandonner ayant presque systématiquement été reprises par des hommes. Le constat est identique en Valais. A l'heure où les congrégations déclinent inexorablement, il y a nécessité de rendre justice à leur travail émancipateur et de réévaluer effectivement leur place et leur apport dans le développement de l'histoire des femmes des sociétés originellement catholiques.

LORSQUE LA PROXIMITÉ IDÉOLOGIQUE RÉDUIT LA DISTANCE GÉOGRAPHIQUE

Les approches comparatives possèdent l'avantage de mettre en évidence les caractéristiques d'un objet, au-delà de ses contextes locaux particuliers.

Dans le champ de la formation des institutrices aux XIX^e et XX^e siècles en Valais et au Québec, cette brève étude a relevé les convergences des dispositifs de formation entre des institutions géographiquement très éloignées, quand bien même ces institutions ont été instaurées afin de coller au plus près des réalités locales.

Mis à part le fait qu'il neige chaque hiver dans ces deux contrées dont la structure de l'économie est, à l'époque, essentiellement rurale, il est peu probable que ces sociétés se soient ressemblé, hier, au quotidien, occupées qu'elles étaient chacune à résoudre ses propres problèmes sociaux. Et pourtant, mis à part certains contenus d'enseignement spécifiques, une normalienne québécoise et une normalienne valaisanne auraient pu échanger leur place d'interne sans réel dépaysement ni grand ajustement aux règles à appliquer ou aux valeurs à devoir intérioriser.

Au-delà de ce qui se laisse à voir, il convient de reconnaître la force de l'idéologie catholique et la loyauté du clergé par rapport aux prescriptions de l'Eglise catholique romaine et, en conséquence, l'homogénéité des moyens mis en œuvre pour les concrétiser de part et d'autre de l'Atlantique.

³⁶ HAMEL 1993; HAMEL 1995.

³⁷ PÉRISSET BAGNOUD 2003.

³⁸ Dans le sens défini par Bourdieu, Passeron 1970.

³⁹ HAMEL 1993.

Bibliographie

D. ALLET-ZWISSIG, « Fragments pour le portrait d'une absente. La condition féminine à travers la presse et les publications officielles du canton, 1870-1880 », in <i>Annales valaisannes</i> , Sion, 1987-1992.	Allet-Zwissig 1987-1992
MM. Compère, L'histoire de l'éducation en Europe. Essai comparatif sur la façon dont elle s'écrit, Peter Lang, Paris-Berne, 1995.	Compère 1995
P. BOURDIEU et JC. PASSERON, La reproduction, Minuit, Paris, 1970.	Bourdieu, Passeron 1970
L. COURTHION, Le peuple du Valais, l'Aire, Lausanne, 1903/1979.	Courthion 1903/1979
M. DUMONT et N. FAHMY-EID, Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960, Boréal, Montréal, 1986.	Dumont, Fahmy-Eid 1986
M. DUMONT, « Un univers inscrit dans notre mémoire collective », in M. DUMONT et N. FAHMY-EID, Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960, Boréal, Montréal, 1986, pp. 15-26.	DUMONT 1986
Les Encycliques sociales, qu'en pense l'Eglise? Bonne Presse, Cahiers de documentation catholique, Paris, 1962.	Encycliques 1962
L. FERRETTI, « La philosophie de l'enseignement », in M. DUMONT et N. FAHMY-EID, <i>Les couventines. L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes 1840-1960</i> , Boréal, Montréal, 1986, pp. 143-166.	Ferretti 1986
J. GAGLIARDI et MM. LUY, <i>L'enseignement mutuel en Valais, miroir et champ de bataille d'une société,</i> 1820-1830, Mémoire de licence, Genève, Université, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation, 1988.	Gagliardi, Luy 1988
GVSH, <i>Histoire de la démocratie en Valais (1798-1914)</i> , Groupe Valaisan des Sciences Humaines, Sion, 1979.	GVSH 1979
T. Hamel, «Les religieuses auraient-elles fait la Révolution tranquille si on leur en avait laissé le temps?», in E. Tardy, F. Descarries, L. Archambault, L. Kurtzman, L. Piché (Eds.), <i>Les bâtisseuses de la cité</i> , ACFES, Montréal, 1993, pp. 147-170.	Hamel 1993
T. HAMEL, <i>Un siècle de formation des maîtres au Québec. 1836-1939</i> , HMH, Cahiers du Québec, collection psychopédagogique, Québec, 1995.	Hamel 1995
G. LE BOUËDEC, « Pédagogie moderne et Foi », in M. SOËTARD et Ch. JAMET (éds.), <i>Le pédagogue et la modernité</i> , Peter Lang, Paris-Berne, 1998, pp. 151-170.	Le Bouëdec 1998
J. LÉTOURNEAU, Les Ecoles normales de filles au Québec, Fides, Montréal, 1981.	Létourneau 1981
MP. MALOUIN, «Les congrégations féminines et la fondation des Ecoles normales de filles à Montréal», in E. Tardy, F. Descarries, L. Archambault, L. Kurtzman, L. Piché (Eds.), <i>Les bâtisseuses de la cité</i> , ACFES, Montréal, 1993, pp. 141-146.	Malouin 1993
Ch. NIQUE, L'impossible Gouvernement des esprits: histoire politique des Écoles normales primaires, Nathan, Paris, 1991.	Nique 1991

MAYEUR, L'éducation des filles en France au 19ème siècle, Hachette, Paris, 1979.

D. PÉRISSET BAGNOUD, «L'instruction primaire publique en Valais de 1830 à 1885: des législations cantonales à leur application», in R. HOFSTETTER, C. MAGNIN, L. CRIBLEZ, C. JENZER, (Eds.), *Une école pour la démocratie*, Peter Lang, Paris-Berne, 1999.

D. PÉRISSET BAGNOUD, Vocation: régent, institutrice. Jeux et enjeux autour des Ecoles normales du Valais romand de 1846 à 1994, Cahiers de Vallesia, Sion, 2003.

N. FAHMY-EID et M. DUMONT, Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Boréal Express, Montréal, 1983.

N. FAHMY-EID et N. LAURIN-FRENETTE, «Théories sur la famille et rapports famille/pouvoirs dans le secteur éducatif au Québec et en France, 1850-1960», in N. FAHMY-EID et M. DUMONT, Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec, Boréal Express, Montréal, 1983, pp. 339-361.

N. FAHMY-EID et M. THIVIERGE, « L'éducation des filles au Québec et en France (1880-1930) : une analyse comparée », in N. FAHMY-EID et M. DUMONT, *Maîtresses de maison, maîtresses d'école. Femmes, famille et éducation dans l'histoire du Québec*, Boréal Express, Montréal, 1983, pp. 191-220.

TERRES DE FEMMES, Musée d'ethnographie, Annexe de Conches, Genève, 1989.

Mayeur 1979

Périsset Bagnoud 1999

Périsset Bagnoud 2003

FAHMY-EID, DUMONT 1983

FAHMY-EID, LAURIN-FRENETTE 1983

Fahmy-Eid, Thivierge 1983

TERRES DE FEMMES 1989